

COMMUNIQUE DE PRESSE

400 médecins généralistes dans les territoires prioritaires

Un premier pas dans l'amélioration du début d'exercice des jeunes médecins généralistes

Paris, 18 février 2019. Le 18 septembre 2018, le Président de la République s'était engagé à ce que soient financés 400 postes de médecins généralistes à exercice partagé ville/hôpital dans les zones prioritaires pour répondre de manière urgente aux problématiques d'accès aux soins de ces territoires. A l'occasion de son allocution au congrès de l'ISNAR-IMG, Agnès BUZYN, ministre de la Santé a annoncé que « *le recrutement de 400 médecins généralistes dans les territoires prioritaires est désormais opérationnel et accessible* ». L'instruction relative à cette mesure a en effet été envoyée récemment aux Agences Régionales de Santé (ARS) afin qu'elles travaillent à sa mise en œuvre. **ReAGJIR, le syndicat qui rassemble et représente les jeunes généralistes (remplaçants, jeunes installés et chefs de clinique), commente ce nouveau dispositif.**

Cette mesure se déclinerait en deux volets complémentaires : le déploiement de postes de jeunes médecins généralistes à exercice mixte, partagé entre une structure hospitalière et un exercice ambulatoire en zone sous-dense dans un cadre libéral ou salarié, et un soutien financier pour des acteurs susceptibles de proposer des postes de médecins généralistes salariés dans les territoires prioritaires.

Un premier volet peu intéressant pour les généralistes

« *Si le deuxième volet peut correspondre aux souhaits d'exercice de la jeune génération, le premier pose encore question. Nous avons peur que le jeune médecin peine à trouver sa place entre les différents statuts d'exercice et ne s'y retrouve pas financièrement. **Considéré comme une première installation, ce poste ville-hôpital ne donne droit qu'à la moitié des aides à l'installation, ce qui fait que quand ce confrère ira s'installer ensuite il ne bénéficiera plus d'aucune aide au moment où il en aura le plus besoin.** C'est une de nos demandes : que dans ce cas précis, ce nouveau statut ne soit pas considéré comme une première installation.* », explique le Dr. Yannick SCHMITT, Président de ReAGJIR.

« *Si on prend l'exemple de la ROSP (Rémunération sur Objectifs de Santé Publique) par exemple, cela pose problème aussi : son calcul est basé sur le nombre de patient que le soignant suit en tant que médecin traitant déclaré alors que le médecin occupant ce poste à mi-temps ne le sera que pour très peu de patients.* », ajoute le Dr. Barbara TRAILIN, Première Vice Présidente de ReAGJIR.

ReAGJIR publiera prochainement une fiche-pratique expliquant les différentes subtilités de cet exercice nouveau et ses conséquences notamment sur l'installation libérale.

Un deuxième volet plus attractif

Aider au financement de postes de médecins généralistes salariés dans les territoires en déficit de soins correspond au désir d'une partie de la jeune génération. « Dans ce cadre, un généraliste qui partagerait son temps entre cette activité et une PMI (Protection Maternelle et Infantile) ou une CPEF (Planning familial) par exemple s'y retrouverait. **On sortirait de l'exercice mixte libéral-salariat qui est très coûteux, pour un salariat complet.** Et si deux médecins partageant une patientèle se relaient, il pourrait ainsi y avoir une permanence de soins. », explique le Dr. Barbara TRAILIN.

« Il s'agit en réalité d'élargir le PTMG (Praticien Territorial de Médecine Générale) au salariat. », complète le Dr. Yannick SCHMITT. Signé entre l'ARS et un jeune généraliste s'installant en zone sous-dotée, ce contrat permet de sécuriser l'installation de jeunes médecins en leur garantissant un revenu et une protection sociale de qualité. « **C'est une bonne idée : depuis son apparition en 2012, le PTMG a fait ses preuves avec 800 contrats signés et autant d'installations.** Nous savons qu'une partie des jeunes généralistes se plairait dans un exercice salarié avec un soutien du même type. »

Finalement, ces deux dispositifs utilisent le levier du salariat pour recruter très rapidement de nouveaux généralistes dans des territoires déficitaires en soins. « **Nous aimerions que l'effort soit désormais mis sur le libéral qui représente la majeure partie des installations sur les territoires, avec des mesures incitatives pour aider et accompagner ce choix d'installation.** Une révision des conditions et des ambitions du PTMG par exemple, ou encore ouvrir le conventionnement à tous, remplaçants compris, afin de leur apporter une protection sociale qui aujourd'hui est très faible. **La sécurisation des débuts d'exercice est une des clefs de l'installation.** », conclut le Dr. Yannick SCHMITT.

A propos de ReAGJIR – www.reagjir.fr

ReAGJIR est le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants en France. Créé en janvier 2008, ce syndicat regroupe et représente les remplaçants en médecine générale, les médecins généralistes installés depuis moins de 5 ans et les jeunes universitaires de médecine générale (chefs de clinique, maîtres de stage des universités, enseignants de médecine générale). Il a été reconnu en 2018 seule structure représentative des jeunes médecins généralistes. Fédération de syndicats régionaux, la structure accompagne et défend l'exercice du métier par ces trois types de professionnels et milite pour la construction d'un système de santé à l'image des jeunes généralistes : innovant, collaboratif, humain et solidaire.

Contacts presse

Anne-Lise VILLET | 06 28 47 30 01 - annelise.villet.rp@gmail.com

Pauline SAINT-MARTIN | 06 83 00 57 40 - pauline.saintmartin.rp@gmail.com

Dr. Yannick SCHMITT | 06 81 66 46 93 - president@reagjir.com